

Aides légales

Les aides égales

- Participation à l'instruction des demandes d'aides sociales légales pour le compte du Conseil , soumises à un plafond de ressources, fixé par ce dernier.
- Demande de prise en charge des frais d'hébergement en maison de retraite ou en institution ou des frais d'aide ménagère.
- Instruction et suivi des demandes de R.S.A. (Revenu de Solidarité Active).

Vous pouvez peut-être prétendre au R.S.A. si :

- vous êtes privé d'emploi ou vos ressources vous apportent des revenus limités
- vous êtes âgé de 25 ans
- vous avez moins de 25 ans et vous assumez la charge d'un ou plusieurs enfants nés ou à naître
- vous avez moins de 25 ans et vous avez exercé une activité professionnelle pendant au moins 2 ans au cours des 3 dernières années.

Pour savoir si vous pouvez bénéficier du R.S.A., faites une simulation en ligne sur les sites : rsa.gouv.fr ou www.caf.fr ou www.msa.fr.

Les demandes de RSA se font en ligne; en cas de difficultés remettre les mêmes accueils mais modifier les numéros de téléphone suivants:

- SSD: 01 34 33 58 40
- CAF service social 01 30 73 69 68

Dépôt de votre demande : où vous adresser ?

- Personne seule ou couple sans enfant

C.C.A.S.

01 34 69 03 29

- Parent isolé avec enfant de - de 3 ans ou à naître

CAF

0 810 25 95 10

- Famille avec enfants de + de 3 ans

Un accompagnement social qui peut être proposé dans le cadre du décès au niveau de l'action sociale Caf :

- Parent endeuillé par la disparition d'un(e) conjoint(e) avec enfant(s) à charge de moins de 20 ans
- Parent(s) endeuillé(s) par la disparition d'un enfant de moins de 20 ans ou d'un enfant né sans vie enregistrée à l'état civil

L'action sociale de la Caf se met à disposition pour information, conseil et accès aux droits. A la demande de l'allocataire, accompagnement social spécifique en lien avec l'évènement limité dans la durée.

Renseignements et prise de rendez-vous avec le service au 01 30 73 69 68 (du lundi au vendredi de 9h à 12h)

Service Social Départemental

01 34 08 10 64

- Prime d'activité

Mêmes conditions que pour le RSA mais il faut :

- être âgé de 18 ans ou plus
- avoir travaillé dans le trimestre précédent ou travailler et avoir de faibles revenus

Possibilité de faire la demande directement sur internet (caf.fr)